

Communiqué de presse 23 juin 2014

Le SYNDEAC s'est réuni en Conseil National élargi extraordinaire ce lundi 23 juin 2014 suite aux annonces formulées par le Premier ministre le 19 juin.

Les revendications du SYNDEAC n'ont pas changé depuis plus de dix ans. Au sein du Comité de suivi de la réforme de l'intermittence et par nos propres positions, comme par l'ensemble de nos travaux (dont l'étude commandée à Mathieu Grégoire et Olivier Pilmis), nous avons défendu sans répit un modèle alternatif de régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle. Nous n'avons cessé de travailler à une refonte totale de ce régime spécifique pour qu'il devienne plus juste, plus équitable, plus équilibré. Cela passe à nos yeux par le retour à la date anniversaire avec 507 heures sur 12 mois, mais aussi par une série de propositions connues de tous, que l'accord du 22 mars a méprisées.

Les semaines d'impasse du dialogue n'ont pas été la meilleure marque d'un quinquennat qui le revendique pourtant comme méthode. Nous sommes tous fatigués des annonces et des promesses non tenues ! La réelle mesure d'apaisement demeure un moratoire pour garantir la fin possible du désastre.

Grâce à la mobilisation forte et courageuse des artistes et techniciens à laquelle le SYNDEAC prend part, le chef du gouvernement a enfin annoncé une série de mesures pour répondre aux inquiétudes et à la colère qui s'expriment. Ces annonces entrouvrent la porte d'un règlement pérenne des questions de fond sur ce dossier, dont les injustices de la convention de 2003 qui ont été aggravées cette année. Mais surtout, **ces annonces portent le paradoxe d'agréer un accord tout en reconnaissant qu'il est injuste,** au point de suspendre les effets du différé d'indemnisation, en les compensant directement auprès de Pôle Emploi.

Il est temps que la puissance publique reprenne la logique de soutien aux équipes artistiques et mette en œuvre le plan de relance de l'emploi historiquement réclamé par le SYNDEAC. Ces décisions gouvernementales ne sont que le début d'un processus enfin responsable et transparent pour une réforme juste et durable.

Nous contribuerons avec intransigeance et responsabilité à la concertation mise en place pour réparer plus de dix ans d'injustice et pour élaborer l'avenir du secteur culturel. **Cette concertation doit avoir un cadre, un calendrier et des objectifs précis,** car il s'agit bien de faire aboutir un chantier de plus de dix années. Au-delà de ces exigences, nous serons très vigilants quant au mode de financement de l'assurance chômage. La solidarité interprofessionnelle est le cadre de cette protection sociale, en réponse à des pratiques d'emploi particulières. Au-delà de la mesure transitoire d'apaisement sur le différé, **aucune participation de l'Etat au financement de la protection sociale n'est acceptable à nos yeux.**



La solidarité nationale doit s'exprimer en préservant les moyens de l'activité, donc de l'emploi. C'est ce qu'a commencé à faire le Premier ministre en annonçant, dans un discours redonnant enfin toute leur place à la culture et aux artistes dans la société, le maintien des crédits consacrés à la création au sein du ministère de la Culture pour les années 2015, 2016 et 2017. **Cette mesure budgétaire est nécessaire mais insuffisante**, car elle ne concerne pas l'ensemble du ministère de la Culture, ni ne lève les hypothèques sur les dotations aux collectivités territoriales.

Nous continuerons d'expliquer inlassablement nos engagements et nos missions de service public de la culture nés de l'élan humaniste de l'après-guerre, aujourd'hui mis à mal par les populismes et l'ultralibéralisme.

Le Conseil National du SYNDEAC

Contact presse : Marie-Pierre Bayle

Mail : m-p.bayle@syndeac.org

Tél : 01 44 53 72 30